

« Vélo et territoires » Nouvel appel à projets pour la mobilité durable

Dans le cadre de la stratégie d'orientation des mobilités du Gouvernement, le « plan vélo » prévoit d'augmenter la part modale du vélo à 9 % d'ici 2024. Afin d'accompagner les territoires et de favoriser le développement d'infrastructures cyclables, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME lancent un appel à projet « Vélo et territoires 2018 ».

Aujourd'hui en France, le vélo ne représente que 2,7% de l'ensemble des déplacements, classant ainsi la France en 25^{ème} position dans l'Union Européenne. Le potentiel d'usage du vélo est pourtant très important : **selon l'INSEE, pour les trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, la part de la voiture s'élève à 60% environ tandis que le vélo reste très minoritaire (<4%).** Il s'agit pourtant d'un mode particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'emploi.

Un soutien à la politique cyclable des territoires reposant sur trois axes

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper le déploiement du plan vélo, de mobiliser l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Trois types de projets seront soutenus :

- **1. les études** : soit de planification stratégique ou schéma directeur, soit de maîtrise d'ouvrage pré opérationnelle d'aménagement, soit de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements d'itinéraires complexes.
- **2. les services vélos** dans les territoires qui en sont peu dotés ou dépourvus et la mise en œuvre de services innovants.
- **3. le recrutement de chargés de mission vélo et mobilités actives** qui auront pour mission de mettre en œuvre les politiques cyclables et la **conception de campagnes de communication** à l'intention du grand public et notamment des jeunes.

Le dépôt de projets concernant les services vélos et/ou le recrutement de chargé de mission est conditionné au dépôt d'un projet d'étude (type 1 ci-dessus) ou à la présentation dans le dossier de candidature d'un schéma directeur validé par la collectivité.

Qui peut candidater ?

- **Les Territoires ruraux** : PNR, Communautés de communes rurales, communes rurales.
- **Les périphéries des communautés urbaines ou Métropoles (2ème couronne)** : EPCI, pôle métropolitain, communes...
- **Les communautés d'agglomérations**, plus particulièrement les EPCI qui ne font pas l'objet d'un Plan de déplacement urbain (PDU) obligatoire, ou EPCI dont la ville la plus peuplée ne dépasse pas 100 000 habitants.

L'ADEME mobilisera un budget d'environ 2M€ permettant la subvention de plusieurs projets dont la durée ne pourra pas dépasser 36 mois.

Calendrier

- 14 septembre 2018 : lancement de l'appel à projets
- **10 décembre 2018 : 1^{er} relevé des projets**
- **11 février 2019 : 2^{ème} relevé des projets**

Dépôt des projets et informations sur :
<https://appelsprojets.ademe.fr/aap/VELO2018-71>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)